Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 25 Rajab 1442
9 Mars 2021

N° 20

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **530**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **534**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **539**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **540**
Avis aux créanciers..... **546**
Convocations
Sociétés anonymes **546**
Sociétés à responsabilité limitée **551**
Divers
Avis au public..... **552**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Arabia Sicav **555**
Bilan de la Sanadett Sicav **558**
Bilan de l'Internationale Obligataire Sicav..... **561**
Bilan de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale **564**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

COMPAGNIE IMMOBILIERE TOURISTIQUE EL MEHDI C.I.T.E.M

Société anonyme

Au capital de 6 962.030 dt

Siège social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis

M.F : 005695 R.A.M 000

CNSS : 36724/58

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2020, enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis, le 13/11/2020 sous le n°M056586, numéro d'enregistrement 20702823, il a été décidé la désignation de Mme Ahlem Hantous veuve Sfar, Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi - C.I.T.E.M - pour la même période de sa nomination en tant que membre du conseil d'administration avec l'octroi des pouvoirs conformément à l'article 22 des statuts de la société.

Une copie originale a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 24/11/2020 sous le n° 2020110995.

2021R00569SANB2

COMPAGNIE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE EL MEHDI C.I.T.E.M

Société anonyme

Au capital de 6962.030 DT

Siège social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis

M.F : 005695 R.A.M 000

CNSS : 36724-58

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 12 novembre 2020, enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 13/11/2020, enregistrement 20702825 quittance n°M056591, il a été décidé ce qui suit :

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'année 2019 et le rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019, approuve le rapport du conseil d'administration et les documents financiers arrêtés au 31/12/2019.

- L'assemblée décide l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

- L'assemblée Générale décide l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au compte résultat reportés.

- L'assemblée Générale donne Quitus aux administrateurs.

- L'assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants Mme Ahlem Hantous Vve Sfar,

Mme Zeineb Aicha Sfar épouse Ben Tanfous, Mme Khadija Thouraya Sfar épouse Mejri, pour une période de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2022.

Une copie originale a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 24/11/2020 sous le n° 2020110995.

2021R00570SANB2

Immobilière DIAR LASSAAD

SA au capital de 500.000 dinars

MF : 1217598 BPM000

RC : B24172002011

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2018, enregistré à la recette des finances Boumhel le 23 août 2019 sous le n°19702056 quittance n°M046312, dont une copie originale a été déposée au registre des entreprises le 9/2/20201 a décidé :

1. D'approuver les comptes arrêtés au 31/12/2017.

2. De renouveler les mandats des administrateurs : Mr Ghali Taieb, Mr Ghali Sofienne, Mme Ghali Salwa et Mme Ghali Salma pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

3. De nommer la société Assistance, Expertise Comptable, Conseil et Audit «AECC AUDIT» commissaire aux comptes pour les mêmes exercices.

2021R00572SANB2

Société EL BEJI

Société anonyme

Au capital de 57 960 dinars

Siège social : Municipalité de Sidi Bou Said

Identifiant Unique : 0011921V

1) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 décembre 2019, enregistré à la recette des finances la Marsa le 23 janvier 2020, sous le numéro 20700422, quittance n°10912, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018 et affectation des résultats desdits exercices,

- Quitus aux administrateurs,

- Le renouvellement du mandat des administrateurs la Municipalité de Sidi Bou Said (6 sièges), Madame Selma Kabadou, Monsieur Mohamed Salim Afif pour les exercices 2019, 2020 et 2021,

- Le renouvellement du mandat de la Société Fiduciaire d'Expertise-comptable «SOFIDEX» représentée par Monsieur Ahmed Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2) Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 décembre 2019, enregistré à la recette des finances la Marsa le 23 janvier 2020, sous le numéro 20700423, quittance n° 10913, il a été

décidé de renouveler du mandat de Monsieur Mohamed Khalil Cherif en qualité de Président Directeur Général de la société pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire de chacun des deux procès-verbaux a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 11 mars 2020 sous le numéro 202016529.

2021400505SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

Société "ACCENT" ALPHA CONNECT COMPUTING F'OR ENTREPRISE SA

Capital social : 10 000 DT

Siège social : Pôle technologique de la Manouba Tunisie

M.F : 1575762N/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : "ACCENT" ALPHA CONNECT COMPUTING FOR ENTREPRISE SA

Forme juridique : SA

Objet social : Programmation informatique.

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 3 Février 2021 au Registre National des

Entreprises le 25/02/2021 sous le n°AC26222021.

Montant de l'augmentation : 60,280 DT

Nombre d'actions à souscrire 6 028 actions de 10 dinars chacune à libérer au moins du quart.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Versement des fonds : Compte 14013 01330 07003 80863, ouvert auprès de la BH Bank - Agence Alain Savary.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de :

- Mr Mohamed Masmoudi.

- Mr Mohamed Malek Aloulou.

- Mr Moez Affes.

- Capital ACT Seed Fund.

2021400509SANB2

Société EL HAMD

S.A. au capital de 3 000 000 dinars

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornok

M.F : 1388572 P/N/M/000

CNSS : 467235-83

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EL HAMD en date du 16 février 2021 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 22 février 2021 sous le n°21800851, quittance n°MO14332 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national de Registre des Entreprises de Nabeul en date du 23 février 2021.

Il a été décidé une augmentation de capital de 1 500 000 Dinars afin de le porter de 1 500 000 à 3 000 000 Dinars par incorporation des réserves et par la création de 150 000 actions nominatives gratuites de 10 dinars chacune.

Cette augmentation a été réalisée conformément à la déclaration de souscription et de versement en date de 22 février 2021, enregistrée à la recette des finances de Grombalia sous le numéro 21800854 quittance n°MO14336

Deux exemplaires de la déclaration de souscripteurs ont été déposés au centre National de Registre des Entreprises en date du 23 février 2021.

L'augmentation de capital se trouve ainsi définitivement réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2021400510SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Projet de fusion

(Article 413 du code de sociétés commerciales)

Sté Badr Shoes SARL

Au capital de 3300 dt

Adresse : 71 Rue Radhia Haded - Tunis - 1000

Identifiant unique : 1695094R/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5/02/2021 enregistré à la recette des finances Rue el Jazira Tunis le 15/02/2021, quittance n°M009785 sous le n° d'enregistrement 21100488, les Associés de deux sociétés : société Badr shoes Sarl Identifiant unique 1695094R-A-M-000 (société absorbante) et la société napoli internationale Sarl, Identifiant unique 936354B-A-M-000 (société absorbée) ont approuvés le projet de fusion de deux sociétés sus-indiqués :

Dont une copie a été déposée au registre National des entreprises le 16/2/2021 sous le n°202114007.

2021T00203SRLB2

Procès verbaux des assemblées générales extraordinaires

Convention de fusion

Approbation et mise à jour des statuts

Sté Badr Shoes SARL

Au capital de 3300 dt

Adresse : 71 Rue Radhia Haded - Tunis - 1000

Identifiant unique : 1695094R/A/M/000

Suivant p.v de l'assemblée générale extraordinaire de convention de fusion absorption de la société badr shoes Sarl identifiant unique 1695094R-A-M000 (Sté Absorbante) et la société napoli internationale Sarl identifiant unique 0936354B-A-M-000 (société absorbée) en date du 02/02/2021 enregistré à la recette de finance de Menzel Temime du 8/02/2021 Quittance n°07859 sous le n°21800245.

Et suivant p.v de l'assemblée générale extraordinaire du 8/2/2021 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 10/02/2021 Quittance n°M09163, n° d'enregistrement 21700279, les associés ont approuvés ont la convention de fusion absorption el suivant p.v de l'assemblée générale extraordinaire de la mise à jour des statuts de deux sociétés sus indiquées en date du 9/02/2021.

Tel qu'enregistrée à la recette des finances Menzel Tmime le 10/02/2021. Quittance n°9147, n° d'Enregistrement 21700278. Les associés de deux sociétés ont mise à jour les nouveaux statuts des sociétés badr shoes Sarl, Sté absorbante.

Et suivant p.v. à l'assemblée générale extraordinaire d'approbation de la mise à jour des statuts en date du 8/02/2021 tel qu'enregistrée à la recette des finances Rue el Jazira - Tunis le 15/02/2021.

Quittance n°M09722 n° d'enregistrement 21700487. Les associés des deux sociétés ont approuvé la mise à jour de nouveaux statuts dont une copie de chacun des documents a été déposée au registre nationale des entreprises le 22/2/2021 sous le n°202115881. Les associés de deux sociétés ont décidé la fusion absorption de la société napoli internationale Sarl par la société badr shoes Sarl (Sté absorbante) de tous ces éléments actif et par conséquent le capital social passe de 3.300 dt à 50000, et la clôture de sociétés napoli internationale.

2021T00204SRLB2

Société Royale SARL

Capital : 5.000 DT

Rue 4 Rue Ennakhil Cité Ezzouhour Tunis

MF : 1037859 B/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 11/01/2021 enregistré a la recette des finances de Sidi Hassine Essijoumi Tunis sous le numéro 21700085 quittance numéro M003914 du 18/01/2021 et le contrat de cession des parts sociales du 11/01/2021 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine Essijoumi sous le numéro 21100084 quittance numéro M003911 du 18/01/2021, Monsieur Ali Hamza a cédé la totalité de ses parts sociales au nombre de 250 parts dans la société *Royale* à Madame Dalel Dhrif. Les associés ont approuvé la désignation de Monsieur Ali Hamza Gérant de la société pour une période de cinq ans renouvelable avec les pouvoirs les plus étendus.

Dont une copie du procès-verbal extraordinaire et du contrat de cessions des parts sociales est déposé au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 202115994 en date du 22/02/2021.

2021T00247SRLB2

SOCIETE IMMOBILIERE GMACH FRERES

Siège social : Résidence Zarrad A 33 Les Berges de Lac 2 - 1053 Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 24/10/2020 enregistré à la recette des finances du Lac le 5/11/2020 sous n°1073328 quittance n°706388 dont une copie a été déposée au Registre national des entreprises n°2020119903 le 15/12/2020 il a été décidé :

- Mise à jour des statuts

- Renouvellement du mandat de gérant.

2021R00573SRLB2

Sté MED CHOUIREF ET CIE

Capital de 15.000 Dinars

Siège social : 6 Av de Carthage Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 25/02/2021 enregistré à la recette des finances de la Rue Ghandi le 01/3/2021 sous n°21800740 quittance n°16069 dont une copie a été déposée au Registre national des entreprises n°202114504 le 02/3/2021.

- Ratification des modalités et délais de convocation

- Révocation du gérant Monsieur Karim Chouiref

- Nomination du nouveau gérant Monsieur Abdelmonem Chouiref

- Pouvoirs en vue des formalités.

2021R00596SRLB2

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE PRODUCTION AGRICOLE

SOMEPA

S.A.R.L au capital social est de 3893.000

RNE : B156472002

Matricule fiscal : 579934 A/A/M/000

CNSS : 306060-25

Sise à la Route de Mahdia Km 29 El Amra - Sfax

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22/10/2020, enregistré à la recette

des finances de Jebeniana le 26/10/2020 quittance n°M035875 et sous le n°20701000, dont deux exemplaires ont été déposés au bulletin officiel du registre national des entreprises le 19/11/2020 sous le n°2020109390, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la prolongation du mandat de Monsieur Youssef Masmoudi gérant de la société «SOMEPA» pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction et ce du 17/5/2020 au 16/5/2023.

2021X00243SRLB2

Société JOUMAIRA IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de 400.000 dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte, 5ème étage, B5.1, Avenue Neptune, 1090 Les Jardins de Carthage

MF : N°0917111B

I- Suivant acte de cession des parts sociales en date du 4/12/2020 enregistré à la recette des finances de Lac Tunis le 23/12/2020 sous le n°20107945 Quittance n°83766 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 24/02/2021 dossier n°202116787 la société Access Immobilière a cédé la totalisé des parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société JOUMAIRA IMMOBILIERE au profit de la Compagnie Internationale Arabe de Tourisme CIAT 680 parts et au profit de la société Civile Immobilière realty Partners 320 parts sociales.

II- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4/12/2020 enregistré à la recette des finances Lac Tunis le 29/01/2021 sous le n°21700679 quittance n°8125 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE 24/02/2021 le dossier n°202116787, les associés ont décidé :

1- L'approbation de la nouvelle structure du capital social suite aux cessions effectuées

2- et la nomination de Mr Khaled Fakhfakh nouveau gérant de la société pour une période de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

2021400506SRLB2

KNAUF TUNISIE SYSTEM SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 200.000 DT

Zone Industrielle Mghira 1- Lot n°9 - 2082 Fouchana

Identifiant Unique : 908509N/A/M/000

Suivant une décision collective ordinaire des associés du 29/5/2020 enregistrée à la recette des finances de Fouchana le 2/9/2020 sous Qn°M052012, En°20802888.

- Les associés ont approuvé les Etats financiers de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mr. Sofiene Ben Salah en sa qualité de Gérant

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Société ECC MAZARS représentée par l'un de ses gérants Monsieur Mohamed Ali El Aouani Cherif en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Dont un exemplaire de la Décision a été déposée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°908509 V en date du 28/9/2020.

2021400517SRLB2

Dissolution

SMDD en liquidation

Sarl en liquidation

Au capital de : 1.070.000 Dinars

Siège social : Lot 89 Zone Industrielle Jebel Ouest 1111

I.U : 0955697E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/02/2021 enregistré à la recette des finances cité administrative - Zaghouan le 16/02/2021 sous n°21700662, quittance n°M0116037, déposé au registre national des entreprises en date du 18/02/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société de Meubles de Design et Décoration «SMDD», et la nomination de M Lotfi Khelifi en tant que liquidateur élisant domicile au 23, avenue des Etats--Unis d'Amérique 3ème étage Tunis Belvédère 1002 tel : 71-842-870.

Les créanciers de la SMDD sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur M. Lotfi Khelifi dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021400518SRLB2

AUTRES SOCIETES

Procès-verbal de l'assemblée générale

Groupement de maintenance et de gestion

Borj Ghorbel

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances d'El Yasminette le 02/3/2021 sous le numéro 21700533 Reçu numéro M011187 et un deuxième procès-verbal enregistré au Registre National Des Entreprises le 3-3-2021 sous le numéro 202118821.

Il a été convenu que la composition du conseil d'administration sera comme suit à partir du 01/3/2021 au 01/3/2024 :

- Mr Akrab Abderahmen : Président du conseil d'administration

- Mr Chabbeh Moez : Trésorier

- Mr Akrab Belgacem : Secrétaire Général

- Mr Aloui Jamil : Membre

- Mr Bouagga Chouaieb : Membre

- Mr Tlili Mokhtar : Membre.

2021R00588SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 02/9/2009 enregistré à la recette des finances cité Etathamene le 23/02/2021 quittance M014566, enregistrement 21200785, la société spocobon SARL, identifiant unique 0001560/j, siège social 4 rue de Marseille Tunis représentée par le gérant Abed Rahmene Ben Ezedine cin 00208800, a vendu tout fonds commercial composé de deux locaux commercials numéro 5 et 6 sis au 9 rue Marseille, tout commerce, à Monsieur Chadli Azouzi cin 00716638, toutes les oppositions doivent se faire entre les mains de la venderesse par son gérant Abed Rahmene Ben Ezedine au 4 rue de Marseille Tunis, cet avis a été publié au journal la Presse le 02/3/2021.

2021T00206FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Avec acte notarié signé le 15/6/2020 chez le notaire Hassen Ben el Bey à Kelibia Foued Ridene demeurant à la rue Omaine Kelibia dont la totalité du fonds de commerce à leur marie Iness Ben Youness CIN 06440439 la totalité du fonds de commerce consistant au local sis à la rue Iben Kaldoune Kelibia destiner librairie

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne suivant l'adresse de la donneuse indiquée.

Cette vente a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien le 4/3/2021.

2021T00213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 02 et 18 Janvier 2021 et enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 9 Tunis le 17/02/2021 (Reçu n°M014781 enregistrement n°21200592 Monsieur Mahmoud Ben Abdelaziz Ben Mahmoud Najar (C.I.N n°07112163) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Oussema Ben Mohsen Ben Ahmed Al Akkari (C.I.N n°00285003) exploité "Boucherie" (BOUCHERIE RANIA) sis n°55 Colisée Soula Manar 2 Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse sis n°55 Colisée Soula Manar 2 Tunis, dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 3/3/2021.

2021T00214FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession de fonds de commerce du 6 février 2021, enregistré à la recette des finances de Ras Ejebel le 25 février 2021 sous le numéro 21200637 quittance M012612, la société NOVICE suarl titulaire de l'identifiant unique 0951620P et demeurant au 108 avenue Habib Bougatfa Ras Ejebel, Bizerte représentée par son gérant Mouataaz Jafaar CIN 05621390 délivrée le 29 juin 2006 demeurant au Matline Ras Ejebel Bizerte a cédé à Rami Ouni CIN 08139314 délivrée le 16 juin 2001 la totalité du fonds de commerce habilité à la vente de matériel informatique et exploité au local sis à 108 avenue Habib Bougatfa Ras Ejebel Bizerte.

Toutes les oppositions au paiement du prix doivent être formées au domicile du fonds de commerce cédé, à 108 avenue Habib Bougatfa Ras Ejebel Bizerte dans un délai de vingt jours au plus tard suivant l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens Assabah et le Temps du 4 mars 2021.

2021T00218FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte SSP en date du 18/02/2021 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 23/02/2021 quittance n°M014691 enregistrement n°21200796 M. Fredj Aziz Riahi CIN n°07436697 a vendu à Mr Mehdi Ghaloussi CIN n°11658464 tout le fonds de commerce exploité pour vente produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue El Hadika - Les Jardins d'El Menzah - Ariana.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 3/3/2021.

2021T00231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 27/01/2021 et enregistré à la recette des finances rue el Jazira en date du 11/02/2021 sous quittance n°M008979 enregistrement n°21900460, Mme Fatma Lachgar a vendu à Mr Abdessatar Bouajina la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au n°28 rue el Jazira Tunis exploité dans l'activité de vente des fruits secs.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الشروق en date du 02/3/2021.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'étude du rédacteur de l'acte, Maître Yahyaoui Lazhar avocat auprès de la cour de cassation, sis au n°52 rue Pierre de Coubertin -Tunis, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2021T00232FCCC2

Vente de la moitié de fonds de commerce

Suivant acte SSP, du 15/02/2021 enregistré à la recette des finances de Yasminet le 22/02/2021 quittance M09416 et enregistrement n°21200414 que Mme Wahida Chabari titulaire de la cin n°04692978 a vendu à Mme Zaineb Chabari titulaire de la cin n°09611350, la moitié du fonds de commerce de la pâtisserie «LA GANACHE» RC MF : 1572750/W non immatriculé auprès des services de la RNE, sis au magasin n°2 de l'Immeuble saif 1 avenue de la République Nouvelle Médina 3 Ben Arous.

Les oppositions se font entre les mains de Mme Zaineb Chabari, au 40 rue Almalak Radés plage Ben Arous, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk le 25/02/2021.

2021R00568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 23/02/2021 quittance n°M011487 n° d'enregistrement 21200690, Mr Klaii Amor a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Rebat n°15 - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à tout commerce à Mme Hadhom Gharsallah demeurant au 15 rue rebat Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 28/02/2021.

2021R00578FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 13/01/2021 enregistré à la recette des finances de Gabès le 8/02/2021 sous le numéro 7135 reçu n°21200797 rédigé par maître Akermi Fathi entre Imen Bent Gli Ben Iidi Sallem et Mohsen Ben Hedi Ben Salah Jaadari, la totalité du fonds de commerce du café Aljawhra avec les éléments matériels et moraux.

Les oppositions au payement du prix doivent être soulevés dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis entre les mains de l'acheteur Mohsen Ben Salah Jaadari, dans le bureau de maître Fathi Akermi sise à la Rue Palestine 6000 Jara Gabès.

2021R00580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 17/02/2021 et enregistré à la recette de finances d'Hammamet le 19/02/2021 enregistrement n°21200844 quittance n°MO18473 Monsieur Larroussi kaàbaar titulaire de la carte d'identité n°01699180 délivrée le 14/3/1995 son adresse n°20 Avenue Ibn Rachik Hammamet, a vendu à Khadija Karoui épouse Abdelkader Rabahi titulaire de la carte d'identité n°01670980 délivrée le 4/8/2000 son adresse Avenue Abdelkader Hammamet la totalité de son fonds de commerce exploité comme café catégorie 1 et magasin pour vente des articles artisanaux situé à souk Ville arabe traditionnelle Hammamet.

Les oppositions seront formulées auprès du vendeur Larroussi Kaabaar à son adresse située à n°20 avenue Ibn Rachik Hammamet sous un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au jort.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/3/2021.

2021R00586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte écrit le 24/2/2021 effectué par maître Noomen Ayari avocat enregistré à la recette des finances de Béja le 3/3/2021 sous le n°21201373 Quittance M010484 ; Madame Hana Bt Mohamed Taher Amri CIN : 02311906 demeurent : 04 Djibouti approche le quartier de Salammbô Béja nord a vendu à Mr : Mohamed Hédi Ben Ifa Selmi CIN : 02118538 la totalité du fonds de commerce «café Amin» sis à la rue Mohamed Ben Kabla route de Aamdoun-Béja son activité principale café et salon de thé activité secondaire restauration et pizzerias.

Les oppositions seront présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse 319 Béja l'avenir Béja nord dans les délais de vingt 20 jours de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 4/3/2021.

2021R00590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 3/3/2021 quittance n° M011928, enregistrement 21200558. Mme Naima Bent Mohamed Makdamini a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités en tant que Vente prêt à porter sis à 2 avenue de la République Radés Magasin n°2 nommé ETINCELLE à Mlle Yoser

Bent Abed Jlil Ben Mokhtar Saidi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 5/3/2021.

2021R00592FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing enregistré à la recette des finances de Tozeur le 14/10/2020, enregistrement 20202361. Takoua Jilani a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente téléphone et accessoires téléphonique sis à l'avenue Habib Bourguiba Tozeur 2200 à Mme Mbarka Zbidi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse sis Hadher Tozeur 2200 dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 6/11/2020.

2021R00593FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing enregistré à la recette des finances de Tozeur le 4/11/2020, enregistrement n°20202361. Société PRO-TECHNOLOGIQUE Tozeur a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente téléphone et accessoires téléphonique sis à l'avenue Habib Bourguiba Tozeur à Mme Mbarka Zbidi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse sise à Hadher Tozeur 2200 dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 6/11/2020.

2021R00594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 8/02/2021, rédigé par Maître Ben Rhouma Hatem, titulaire de C.I.N n°05118851, enregistré à Sousse le 24/02/2021 sous le numéro 21200351, quittance n°007551, La société CYNADI FASHION matricule fiscal n°1553556 P a vendu à Monsieur Abdallah Chawech, titulaire de la carte d'identité n°06929622 le fonds de commerce exploité dans les locales 2 et 3 sis cité Khzema Elghabia, avenue Elimam Elboukhari Sousse, prix de la vente 50 milles dinars, les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains des acheteurs, qui ont élu domicile à la localité du fonds précité.

Cet avis a été Publié aux journaux : «Echourouk» et «le Quotidien» du 3/3/2021.

2021S00262FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 25/11/2020, enregistré à la recette des finances de Bembla le 9/12/2020 sous n° de quittance M026330, Mr Khaled Ben Khlifa Nasri fait don à Mme Iness Bent Kamel Ben Saad la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local sis à la station de transport terrestre de Jemmel exploité en vente cadeaux et équipements de maison et produits alimentaires.

Toutes les oppositions concernant la cession de ce fonds de commerce doivent être déposées entre les mains du vendeur Mr Khaled Ben Khlifa Nasri à l'adresse Rue du Stade Municipal Jemmel - Monastir dans un délai maximum de (20) vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «le Quotidien et Echourouk» en date du 4/3/2021.

2021S00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/05/2012, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 25/12/2012, sous n°12205424, quittance 79781, Mr Souheil Toukabri, titulaire de la CIN n°08312817, a vendu et cédé à Mr Mohamed Ali Lamouchi, titulaire de la CIN n°08109861, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente fruit Sec avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue La Perle du Sahel Khézama Ouest Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/3/2021.

2021S00266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé, rédigé le 17/02/2021 par maître Makni Slim avocat à la cour de cassation, signé à Sfax le 17/02/2021 et enregistré à la recette des finances de Gremda le 01/3/2021 quittance n°M017685 enregistrement n°21200487, Mr Sofien Ben Mohamed Ben Bachir Maghrbi a vendu à Mr Ismail Ben Mohamed Ben Bachir el Maghrbi la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce de vente des fruits sec sis à la route Gremda km 6 Markez Kammoun avenue 2 Mars prés de Boulangerie Njeh Sfax.

Les oppositions auront lieu chez le vendeur Mr Sofien Maghrbi à l'adresse route Lafran km 5.5 Sfax et ce dans un délai de 20 jours suivant la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Echourouq du 3/3/2021 selon reçu n°03434/21 du 01/3/2021.

2021X00241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé, rédigé le 17/02/2021 par maître Makni Slim avocat à la cour de cassation, signé à Sfax le 17/02/2021 et enregistré à la recette des finances de Gremda le 01/3/2021 quittance n°M017683 enregistrement n°21200486, Mr Ismail Ben Mohamed Ben Bachir el Maghrbi a vendu à Mr Sofien Ben Mohamed Ben Bachir Maghrbi la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce de vente des fruits sec sis à la route Lafrane km 5.5 Sfax.

Les oppositions auront lieu chez le vendeur Mr Ismail el Maghrbi à l'adresse route Gremda km 6 Markez Kammoun avenue 2 Mars prés de boulangerie Njeh Sfax et ce dans un délai de 20 jours suivant la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Achourouq du 3/3/2021 selon reçu n°21/03432 du 01/3/2021.

2021X00242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 18 et 19 février 2021 enregistré à la recette des finances Gremda en date du 25/02/2021 sous n°M016834, Mme Fouzia Ben Younes, titulaire de la CIN n°05266464 a vendu à Mr Mahmoud Turki, titulaire de la CIN n°11012517 la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente et réparation de téléphones, d'ordinateurs et de tous les matériels informatique et accessoires avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Teniour km 2.5 Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée à «Al Chourouk» et «Le Quotidien» du 02/3/2021.

2021X00245FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de renonciation en date de 13/01/2021 enregistré à la recette des finances d'Assiriss en date de 18/01/2021 n°21100037, quittance 001018 Mme Chalbiya Bouzidi et Mme Abir Aloui ont donné toutes les commissions qui leur sont renvoyées sont les actifs commerciaux, avec les éléments moraux et matériels contenus dans les commissions du fonds de commerce sis à 7 route Hédi Hfayidh Assiriss à Mr Wassim Aloui titulaire de la C.I.N. n°07404388 et habitant à 2 rue Nahj Attaif Cité Attadhamen - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'assignateur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 26 février 2021.

2021400500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/01/2021 enregistré à la recette des finances de Raoued le 18/02/2021 quittance n°M015315 enregistrement n°21200610 Mr Mokhtar Dadi a vendu à Mr Ayadi Anouar la totalité du fonds de commerce qui consiste en un magasin destiné à la vente de fruit secs sis à la rue, Aristote n°42 cité la Gazelle Ariana.

Les oppositions sur le prix pourront être admises chez l'acheteur à son adresse sis à la rue Aristote n°42 cité la Gazelle Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 27/02/2021.

2021400504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P en date du 19-02-2021 enregistré à la recette des finances du Menzah 6 le 22/02/2021 sous le n°21200754, Monsieur Abdelwaheb Taktak, titulaire de la CIN n°01011806, a vendu à Mme Nahla Dekhil, titulaire de la CIN n°08347571 en date du 29 novembre 2016, la totalité du fonds de commerce exploité comme café - salon de thé sis à la Résidence Said, Avenue Hédi Nouira, Ennasr 2, Ariana, pour un prix de cent mille Dinars.

Toutes les oppositions devront être formulées, dans un délai de 20 jours à partir de la date d'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de Maître Belhassen Bessamra, dont l'étude est sise au 72, Avenue de Carthage, Appt n°08, 4ème étage, Tunis.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk du 24 Février 2021.

2021400513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 28 Février 2020 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 6/3/2020 sous le n°20201377 quittance n°26333, publiée aux journaux la Presse et Essahafa parus le 15 Mars 2020, Mr Abdelkarim Bouzorraa a cédé à Mr Adel Hammami, la totalité du fonds de commerce sis à l'Aouina, 19 Rue Mongi Slim avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être signifiées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT à Maître Chedly Hasni l'avocat rédacteur de l'acte à son cabinet sis à Tunis, 3, Rue Abdelmalik Ibn Marwen, 1002 El Belvédère.

2021400523FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 02 et 9 février 2021 et enregistré à la recette des finances Hammamet Nabeul le 22/02/2021 (Reçu n°M018810 enregistrement n°21300856 Monsieur Hamadi Ben Abdelkader Ben Salah Khelil (C.I.N n°06335517) domicilié à la Rue Les frères Bir Shallouf Nabeul et Monsieur Mourad Ben Mokhtar Ben Achour Faleh (C.I.N n°06251902) domicilié Cité Nozha Dar Shaaban Al-Fihri Nabeul et la Société GENERAL GROS (I.U : 1409501 Q) son gérant Monsieur Adel Gabsi (C.I.N n°05748592) siège social Merezgah Hammamet Nabeul a été convenu de résilier le contrat du fonds de commerce exploité «Produit Alimentaires «sis à la Route Hammamet en face de la station-service et à côté de la poste Al Merezgah Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur et le vendeur à son adresse au dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 02/3/2021.

2021T00205FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location daté du 5/01/2021 enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis en date du 21/01/2021 n° d'enregistrement 21300192 quittance n°M003737 Mr Hassen Bensaid CIN n°00007471 a loué à Mr Mounir Ben Taher Ouertani CIN n°05162243 en tant que gérance libre le fonds de commerce sis à la rue Mokhtar Attia n°62 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour échange de devise pour une période d'un an à compter du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 4/02/2021.

2021T00215FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 8/02/2021 enregistré à la recette des finances Avenue Taib Mhiri Nabeul, quittance M013879, enregistrement 21300699.

La société de développement de la santé «Ibn Roched», S.A.R.L dont le siège social est sis à la Rue Mongi Slim Nabeul, Identifiant unique 0039647R, a donné en location gérance libre à la société Azly Health&Business S.A.R.L dont le siège social est sis à l'avenue 3 Août, Place Ibn Sina Monastir, Identifiant unique 1598508Z, la totalité de son fonds de commerce de la clinique «Ibn Roched» sis à Nabeul, pour une période de 10 ans avec un loyer mensuel hors T.V.A de Trente Mille Dinars (30.000,000) Dinars.

Le fonds de commerce est l'objet de 7 nantissements au profit de la S.T.B et la Banque Zitouna.

Cet avis est paru aux quotidiens la Presse et Essabah du 02/3/2021.

2021T00216FCCC3

Location d'un fonds de commerce

La Société EL IHSSEN représentée par sa gérante Madame Salha Baaziz matriculée au registre national des entreprises 1548449D loue à Monsieur Hassen Dridi, le fonds de commerce du local sise au n°12 rue Kasba - Tunis Médina; réservé pour tous genre de commerce pour une durée d'un an à partir du 01/6/2020 au 31/5/2021 renouvelable automatiquement et cela suivant le contrat de location enregistré le 21/7/2020 à la recette des finances rue Al Jazira sous le n°1677 Quittance n°M036363.

Cette annonce a été publiée aux journaux de la presse et Essahafa en date du 4/3/2021.

2021T00221FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte sous le numéro 21300721, reçu n°014582 à la date du 26/02/2021.

La Sté «Le Monde du Bébé», matricule fiscal n°1054290/D, représentée par son gérant Mr Hamdani Abdelhamid, numéro de CIN 01585024, a loué le fonds de commerce à Mr Neji Ghoumir, numéro CIN 05655346 situé au 10 rue Sassi Bahri Bizerte pour une durée de cinq ans du 01/3/2021 au 28/02/2026 renouvelables avec l'accord de son propriétaire et acceptée moyennant un loyer annuel de 9600 Dinars.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 4/3/2021.

2021R00589FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sousse le 28/07/2020 sous n 20301688 reçu n°M056969, Mr Mohamed Ben Abdallah titulaire de la CIN n°02885613 a loué à titre de location - gérance à Mme Kaoula Laajili titulaire de la CIN n°09277325 la totalité du fonds de commerce jardin d'enfants nommé «Les Bourgeons», matricule fiscal 0978980D, sis à la rue 13 Abou Temmem cité Erriadh Sousse, pour une durée de 10 mois renouvelables du 01/9/2020 au 30/6/2021.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 7/10/2020.

2021S00256FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité administratve Bizerte le 25-01-2021 quittance n°M006497 sous le n°21300310, Mr Yassine Rihane a loué la totalité du fonds de commerce en activité de tout commerce sis 25, Rue Hassen Nouri, Bizerte à la Société MODERN LIGHTING représentée par son gérant Mr Hassen Rihane.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 3/3/2021.

2021400511FCCC3

Location gérance

Suivant acte ssp enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10/02/2021 quittance n°13684, enregistrement n°21300743, la Sté «SERVTIME&FRIGORIFIQUE» demeurant à 10 bis, rue Jaber Ibn Hayen, Bhar Lazrag la Marsa, son MF n°0868940H, a donné en location gérance à la Sté «CERV AFFAIRES» demeurant à 68 rue Jaber Ibn Hayen, Bhar Lazrag la Marsa son MF n°1682890V un fonds de commerce sis à 10 bis, rue Jaber Ibn Hayen, Bhar Lazrag la Marsa. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 3 mars 2021.

2021400522FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte Sous seing privé du 16 Février 2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23 Février 2021, quittance n°M013634 et enregistrement n°21300667, Mme Rafika Dhaouadi ép Torki demeurant à la rue Ain Mariem Bizerte a loué à la société GO-EATS représentée par son gérant dont le siège social est à la rue d'environnement 7021 Jarzouna Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue Ain Mariem Bizerte destiné à l'activité Pâtisseries.

Cet avis de location a été publié au journal «Al Chourouk» le mercredi 3 mars 2021.

2021400524FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Art Dose Cultural Association.

Siège : 3 Rue Abderrazek Karabaka - Khaznadar.

Sujet de l'association : Culturelle.

Objectifs :

- Contribuer à l'intégration des jeunes dans la vie culturelle et les encourager à produire leurs œuvres culturelles et théâtrales

- Participation à des événements culturels et festivals

- Relier les relations avec les associations et organisations similaires en termes d'objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays, qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie

- L'association œuvre pour mettre en œuvre ses objectifs susmentionnés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Membres :

Président : Mr Jawher Nahdi

Secrétaire général : Mme Eya Jebali

Trésorier : Mr Amine Sassi.

2021T00217APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Jeunes filles créatrices du Smar.

Siège : La Bibliothèque domestique El-Jesr Smar - Tataouine

Objet : Socio-culturel.

Buts :

- Veiller à l'appui des compétences féminines créatrices dans les secteurs des arts et métiers et des recherches.

- Veiller à l'appui et le développement des initiatives créatives dans la région de «Smar» et Tataouine de façon générale.

Composition du bureau de l'association: - Présidente: Maissa Boutaleb

- Secrétaire générale : Besma Boutaleb

- Trésorière : Mariem Hadida

Date et numéro du reçu de dépôt : le 23 Février 2021 n°02/24.

2021R00597APSF1

Avis

Nom de l'association : Digital Nation Association (DiNA)

Sujet : Scientifique

Son emplacement : Chlaghmiah, route de Mateur, Menzel Bourguiba.

Objectifs :

- Contribuez à la diffusion des technologies modernes, y compris la géographie numérique.

- Relier des relations avec des associations et des organisations similaires aux objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Membres :

- Le Président : Mahjoub Mathlouthi

- Secrétaire général : Mouhamed Ali Baiyou

- Trésorière : Nour El-Houda Mathlouthi.

2021400512APSF1

Homologation de résolutions

Changement de la dénomination d'une association

Ancienne dénomination : Association Espoir Sportif Féminine de Kairouan

Nouvelle dénomination : Association Champion Espoir Sportif Kairouan

Correspondance n° : 444 du 24/02/2021, Carte n°351 du 25/02/2021.

2021S00261APSF2

Constitution d'un nouveau bureau de syndic

Suite à la réunion de l'assemblée générale du syndic de copropriété de la résidence Nour, le samedi 23 janvier 2021, (Procès-verbal enregistré à la recette des finances de La Marsa sous le n°21700429 du 26/01/2021), l'assemblée a voté l'élection d'un nouveau bureau constitué comme suit :

- Madame Soraya Slim : Présidente

- Madame Saloua Baccar : Trésorière.

2021400503APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

«Cabinet Chaker Avocats»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de la BIAT, élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Fathi Ben Taleb CIN n°01618113, Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de cassation.

Parts indivises à vendre : les 198,05 éme indivis de TF 547132 Nabeul consistant en un terrain de 343 m² sis à Grombalia Ville croisement route Beni Khalled et Rue Ali Jouida au lieu dit station taxi NIANO sur lequel est édifiée une construction de 4 niveaux de 922m² bâtis comprenant des appartements, locaux commerciaux et bureaux.

Mise à prix : 572.930d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 5/4/2021 devant le tribunal de 1ère Instance de Grombalia à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00208VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Moez Mezzi CIN n°02280719, 1 Rue Ibn Khaldoun Mateur

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Appartement n°1.1 de 114 m² sis à Mateur Cité PROLS immeuble 4 composé de 3 chambres, salon, cuisine, salle de bain et wc.

Mise à prix : 41.040d000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 6/4/2021 devant le Tribunal de 1ère instance de Bizerte à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00209VEPA1

«Cabinet Chaker Avocats»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de la BNA, élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Ridha Gamgoum CIN n°00687329, Rue Mohamed Ibn Chikh Ras Jbal.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : les 4800ème indivis de TF 5768 Bizerte consistant en un terrain agricole sis à Ras Jbal sur la route menant à Tunis d'une superficie 10420m².

Mise à prix : 960.000d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 6/4/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Bizerte à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00210VEPA1

«Cabinet Chaker Avocats»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de la BNA, élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Yasmina Mekchah CIN n°01580369, Rue Mohamed Ibn Chikh Ras Jbal.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de Cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : les 2500ème indivis de TF 41029 Bizerte consistant en un terrain agricole nu de 11 H 15A 26 CA sis à Ras Jbal Beni Attaa sur la route de Metline.

Mise à prix : 25.000d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 6/4/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Bizerte à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00211VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Union Internationale de Banques représentée par son Directeur Général, SA, RC : B6151996, domiciliée à la société l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC), représentée par son Directeur Général, SA, RC n°B114972001, ayant son siège social à la Rue Mustapha Abdessalem n° 19 El Menzah 5 Ariana, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Partie saisie : Fathi Ben Mohamed Abdeltif. Titulaire de la CIN n°01565078 demeurant à la rue Hamza Guebsi n°4 cité des employés, Jarzouna Bizerte en sa qualité de débiteur principal.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 101/202 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans le TF n°23511 Bizerte dénommé "El Fath" sis à cité Riadh Jarzouna.

Les parts indivises consistent en la moitié d'un bâtiment de 3 étages d'une superficie totale de 202 m2 dont 320 m² couverte (soit 220 m² les 1er et 2éme étage et 100 m² le RDC)

Le RDC : est exploité comme un dépôt de vente de bois

Le 1er étage : consiste en un appartement qui se compose de 2 chambres à coucher, un salon, un couloir, une cuisine et une salle de bain.

Le 2ème étage : se compose de 2 chambres, un salon, salle de bain, une grande véranda et un escalier qui mène au toit.

Les charges : le dit titre n'est grevé d'aucune charge autre qu'une:

- Hypothèque Volontaire de 60.000.000 DT inscrite le 24/3/2004 au profit de l'UIB.

- Hypothèque Volontaire de 69.693.779 DT inscrite le 02/6/2005 au profit de la Société Afrique de Bois

- Augmentation d'Hypothèque Volontaire d'une valeur de 21.000.000 DT inscrite le 6/6/2006 au profit de l'UIB.

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 9/11/2020 au profit du saisissant.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix des parts indivises est fixée à 154.530,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 13/4/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Bizerte.

2021T00219VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : BH Banque (Anciennement Banque de l'Habitat) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana 509782P/A/P/000.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached Avocat à la cour de cassation, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana. MF : 509782P/A/P/000.

Les parties saisies : Héritiers Mohamed Hedi Mzah (Sa mère : Chama Bent Echadhli Moussa, Sa

veuve : Zlikha Bent Ahmed Ben Hassine Elhajem, ses fils : Elyes Ben Mohamed Hédi Mzah - Riadh Ben Mohamed Hedi Mzah Zied Ben Mohamed Hedi Mzah domicilié, Sa fille Kamilia Bent Mohamed Hedi Mzah) demeurants tous à la rue de la plage Ras Jbel 7070 Bizerte

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n 11940 Bizerte dénommé "el Hana" sis à Ras el Jbal Bizerte au bord de l'impasse "rue de girofle", d'une superficie totale de 330 m² délimité par :- la maison de Daoud Daouchiche et la maison de Amor Moussa et Mohamed Nasef - ainsi que la maison de Mostafa Mellakh de l'Est et rue de girofle de l'Ouest. L'immeuble consiste en un lot de terrain quadratique sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et 1er étage et des espaces non couverts. - Le rez-de-chaussée est d'une superficie de 160 m² se compose d'une résidence indépendante non habitée comporte 5 pièces; salle d'eau et cuisine avec une véranda et entourée de 3 cours non couverts. Les portes et les fenêtres en bois le sol est mosaïque - Le 1er étage et composé d'une 1ère résidence à la disposition des autres par location et une 2ème résidence à la disposition de Zied Mzah toute les deux sont composé de 2 pièces et salon et salle d'eau et cuisine avec un standing conforme aux normes avec des portes et fenêtres en bois. - Le toit qui comporte une pièce de 12 m².

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (20000,000.D) inscrite le 18/6/2003 - dossier Bizerte n°1 - 341/1 (au profit de BNA).

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (10000,000.D) inscrite le 22/9/2004 - dossier Bizerte n°1 - 717/1 (au profit de BNA).

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (30000,000.D) inscrite le 13/9/2005 - dossier Bizerte n°1 - 1022/1 (au profit de BH).

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (40000,000.D) inscrite le 19/12/2005 - dossier Bizerte n°1 - 142911 (au profit de BH).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 01/12/2020 au profit de saisissant.

- Location d'une partie du 1er étage au profit d'un tiers (non identifié)

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix est fixée à (134.496,000 D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi le 13/4/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance du Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance du Bizerte.

2021T00220VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Le poursuivant :

Comptoir d'équipement général en gros au nom de son représentant légal, SARL, Matricule fiscal et n° d'enregistrement à la RNE 0003747C siège social sis au n°23 rue Majida Boulila 3002 Sfax, son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF: 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73 264 360, Fax : 73 260 557.

La partie saisie :

Abdelraouef Dkhile, travailleur, numéro CIN 08103254 du 17/4/2017, demeurant à la rue Gazza 7045 Ras Jbal, Bizerte, élu comme domicile le bureau de maître Imed Bechikhe Elarbi, avocat à la cour de cassation, cabinet sis au n°47 rue d'Iran, Tunis 1002.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts indivises en propriété de Mr Abdelraouef Dkhile comptant 269.5 parts de la totalité de 5154 parts d'un immeuble immatriculé sous le nom de "El Hana 01" objet du titre foncier n°194 Bizerte composé de la parcelle n°01 sis à la rue Gazza, route el Aalia, Ras Jbal, Bizerte, qui comprend un immeuble au RDC composé d'un hall 03 chambres cuisine 02 salles de bains garage chambre de débarras ouvrant sur un espace ouvert et escalier pour le 1er étage, sis à la rue Gazza, route el Aalia, Ras Jbal, Bizerte.

Me Med Haithem Ben Maklouf. Avocat à la cour de cassation.

La mise à prix après réduction de 40% : La mise à prix a été fixée à cent quatre vingt dix sept milles cinq cents quatorze dinars (197.514,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le mardi 13 avril 2021 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un, avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du greffe du tribunal de première instance de Bizerte et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2021S00250VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

L'adjudication aura lieu le lundi 5 avril 2021 à partir de 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Poursuivant : Société TUNISIE - LEASING ET FACTORING élisant domicile en l'étude de Maître Djiridi Aicha avocate 14 rue docteur Mourou Sousse M.F : 756310L

Partie saisie : Fatma Bent Elajmi Boukir demeurant à la rue Abbdessalem Kneni Akouda Sousse CIN n°02843853.

Avocat poursuivant : Maître Djiridi Aicha 14 rue docteur Mourou Sousse

Immeuble objet de vente : T.F n°138317 Sousse ayant usage agricole contenant des oliviers superficie totale 613 m² situé à Chatt Meriem douar Ben Zineb borné au sud par TF n°201724 et à l'ouest lot n°06 lot n°03 au nord lot n°05.

Ce terrain n'est entouré d'aucun passage qui y mène.

Mise à prix : 61.300 ,000 Dinars plus les frais arrêtés par le tribunal.

Les visites du bien à vendre se font chaque jour.

Ne peut participer que ce qui a consigné le 1/3 de la mise à prix ou avec chèque certifié.

2021S00259VEPA1

Vente aux enchères d'un fonds après rabais du prix d'ouverture

Le requérant de la vente aux enchères : Monsieur Foued Orman demeurant à Skanes Monastir en tant que créancier.

Le saisi : le dénommé Jalel Jribi demeurant à Bembla Monastir

L'Avocat mandataire des poursuites : Maître Aymen Sallami l'Avocat mandataire des poursuites dont l'étude est sise immeuble HALLARA avenue Mohamed Shaiem Monastir.

Le fonds objet de la vente aux enchères : Toute la propriété de la moitié en indivision du fonds propriété du saisi sis au lieu connu Fthala - Bembla -Monastir représentant la parcelle nord du rez-de-chaussée mesurant 121 m² composé d'une chambre et d'un entrepôt qui ouvre sur l'est sur une cour intérieure commune, limité du côté nord par Fathi Jribi du côté sud par le reste du fonds, de l'est par Neji Guezmil et du côté ouest par une voie publique.

La mise à prix est estimée par l'expert commis en vertu d'une ordonnance sur requête à 70250 dinars qui est rabaissée à 40% pour s'établir à : 42150 dinars.

Audience de la vente aux enchères est fixée pour le matin du mercredi 24 mars 2021 à neuf heures du matin et suivants par-devant la chambre des saisies immobilières près du Tribunal d'instance à Monastir.

Avec possibilité de consulter le cahier des charges et de visiter le fonds objet de la vente aux enchères pendant tous les jours de la semaine excepté les dimanches et pendant l'horaire administratif et pour davantage de renseignements veuillez consulter le cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal d'instance de Monastir.

2021S00270VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Le créancier saisissant poursuivant : Makram Ben Salah Wérda, titulaire de la C.I.N n°08765994, demeurant à la route Gabès cité Ettouta Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Adel Msseddi rue Abou el Kacem Chebbi Immeuble Ellyssa Centre Sfax.

Le débiteur saisi : Mourad Ben Salah Wérda, titulaire de la C.I.N n°05380307, demeurant à la route Gabès km 7 Zenket Mezghani, rue Monji Slim Sfax.

L'immeuble saisi : La totalité d'un immeuble sis à la route de Gabès km 7 Sfax, Zenket Mezghanni , rue de Ghana dérivant de l'avenue Monji Slim, Sfax, d'une superficie de 451,82 m2, renfermant une villa de 113,75 m² composée de 3 pièces, un W.C, une salle de bain, une cuisine et 2 vérandas, un garage de 38 m² au coin Nord Est avec w.c, et au coin Nord Ouest un débarras. Cet immeuble est limité au sud par Moncef Ben Issa, à l'Est une piste de 6 mètres où se trouve l'entrée, au Nord Chedly Abdennader.

Mise à prix : Après la réduction de 40 %, soit cent vingt six mille dinars 126.000 D.

Date et lieu de l'adjudication : le mercredi 7 avril 2021 à la salle des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 à partir de 9 heures.

Toute personne intéressée peut rendre visite à l'immeuble pendant tous les jours et consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant à la rue Abou El Kaçem Chebbi Elyssa Centre Sfax.

L'adjudicataire doit se constituer un avocat et cautionner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié.

2021X00246VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Etude Maître Wided Bédoui

Avocate à la cour de cassation

Résidence El Wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis

Tél : 71 848 578

M.F : 0794935D/P/000

1) Partie poursuivante : Les héritiers Youssef Weti et Ajila Moumni : Hédi Weti, Mohamed Weti, Rebeh Weti, Zahia Weti et les héritiers Aziza Weti :

Mnaouer Bouali, Slah Bouali, Sihem Bouali, Fatma Bouali, Rahma Bouali ayant élue domicile au cabinet de Maître Wided Bedoui Avocate à la cour de cassation, résidence El Wifek Bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis.

2) Avocat poursuivant : Maître Wided Bédoui Avocate à la cour de cassation, résidence El Wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis.

3) Partie poursuivie : Les héritiers Abdelkarim Weti : Dalila Bouali, Najla Weti, Soufiène Weti, Haitem Weti, Rue 1818 n°32 Cité Ettadhamen Ariana.

4) Désignation de l'immeuble à vendre : L'immeuble objet de la vente consiste en une villa, situé à la rue 1818 n°32 Cité Ettadhamen Ariana d'une superficie totale de 249 m², constitué de deux étages :

Un rez-de-chaussée composé d'un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un jardin d'une superficie de 117 m² et une partie accessoire composée d'une place parking, deux chambre d'une superficie de 68 m². Etat moyen.

1er étage : composé d'un escalier, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un couloir, les fenêtres sont en bois et le sol est en carrelage, l'état de la construction est inférieure à la moyenne d'une superficie couverte de 115 m².

5) La mise à prix : La mise à prix a été fixée après le rabais de 40 % à deux cent vingt deux milles sept cent quarante et un dinars 446 millimes (222.741,446). En plus des frais de la procédure de la vente qui sont fixés par le tribunal à 2.931 ,835 dinars à majorer des frais qui seront arrêtés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience du lundi 5/4/2021 à partir de 9h devant la section des ventes immobilière du tribunal de première instance de l'Ariana situé à l'Ariana.

7) Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine heures de travail. Pour amples renseignements s'adresser à l'Avocat poursuivant Maître Wided Bédoui. résidence El wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr. le Gouverneur.

2021400501VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Monsieur Riadh Ben Hamed Laabidi (CIN n°02442760), demeurant 28 rue de Lyon Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du TF 2425 Jendouba dénommé «clarière Merij» d'une superficie 1 Ha sis à la région de Merij à 4 Km sud Ain Drahem sur la route Nationale n°17 Aïn Drahem Jendouba et à 100m de l'hôtel «la forêt» en face du complexe sportif de Aïn Drahem qui consiste en un terrain nu délaissé.

Mise à prix : (480.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 6 avril 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Jendouba à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou un camion bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400519VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : La société BH Recouvrement (ancienne société Général de Recouvrement de Créances «S.G.R.C», après que son nom social a été changé par le PV de la session extraordinaire tenue le 9 décembre 2019, enregistré auprès de la recette des finances cité Mahrajene à Tunis le 10 mars 2019 légalement publié) société Anonyme représentée

par son Directeur Général Monsieur Nadhir Rebai demeurant à son siège social situé au 67, Rue Alain Savary, Cité Jardin II, Immeuble B, inscrite au RC au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B117372002 et titulaire de l'identifiant unique n°G 0788628 en qualité de créancier nantis inscrit au TF en date du 6/9/2018 (dépôt Nabeul volume 09/18 n°7229)

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant avenue Med Salah Belhadj Résidence "Le Printemps" Bloc "B" RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Riadh Ben Med Ben Abdessalem Rekik demeurant avenue Habib Bourguiba Bouficha titulaire de la CIN n°08464456 en tant que caution hypothécaire de la société GRATPIC SARL ayant l'identifiant unique n°0985721 C siège social cité AFH Menara Hammamet représentée par son gérant.

Propriété saisie : la saisie est portée sur toutes les parts indivises revenant à la partie saisie valant 21539 parts de 24607296 parts totales dans l'immeuble objet du TF dénommé "Al Ichtirakia" sis à Mrada et Ferjane délégation Hammamet gouvernorat Nabeul d'une superficie totale de 57 H 13 A 10 C qui représente 500 m² les dites parts se trouvent au village sidi Said à coté du village sidi Mtir au nord de la ville de Bouficha gouvernorat Sousse (4 km environ) et à l'ouest de la station touristique Yasmine Hammamet (8 km environ) son accès par des routes reliées à la route nationale n°1 ; le TF se compose de la parcelle F4-18 ayant la surface de 11610 m² et la parcelle F4-42 d'une surface de 555200 m2 avec une forme non régulière et coupées par un oued ayant une destination agricole et comportant beaucoup de d'édifices de commerce de service et logements et dépôts et traversées part des routes goudronnées et sentiers et le reste des terrains dont certains clôturés et exploités en agriculture différentes. Les parts saisies sont non définis ni limités.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (30.000,000 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le 5/4/2021 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2021400521VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Souhyel Briki

Avocat prés de la cour d'appel

29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana

Tél : 71 705 634

Fax : 71 705 493

M.F : 1112282E

Il sera procédé le cinq avril et l'an deux mille vingt et un (5/4/2021) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Grombalia au palais de justice sis à Grombalia ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : La Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank) ex Banque de sud, S.A. dont le siège social est au 24 rue Hédi Karray centre urbain nord 1080 Tunis inscrite au registre de commerce sous le n°B140811997représentée par son représentant légal élisant domicile au bureau de son avocat maître Souhyel Briki, Avocat prés la cour d'appel, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Souhyel Briki, Avocat prés la cour d'appel, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana.

Partie poursuivie : 1- Ali Ben Bouraoui Ben Ali Achour domicilié à la rue Sidi Abdallah Hammamet Nabeul (emprunteur)

2- Mehrez Ben Bouraoui Ben Ali Achour domicilié à la rue Sidi Abdallah Hammamet Nabeul (caution réelle)

3- Samir Ben Bouraoui Ben Ali Achour domicilié à la rue Sidi Abdallah Hammamet Nabeul (caution réelle)

4- Aychoucha Bent Ahmed Ben Amor Ezayen domiciliée à la ville Arabe Hamammet (caution réelle)

Immeuble à vendre :

390.5 Parts indivises revenant à la partie poursuivie dans l'Immeuble objet du titre foncier 635753 Nabeul dénommé Oulaya VII, et qui représente une parcelle de terrain sise à Mrezgua Hammamet clôturé avec un mur de 2.5 de hauteur, dune contenance de 390.5 m², et qui représente : un jardin et une construction de 196 m² composé de 02 chambres, salon, cuisine; salle d'eau et un studio, et un 1er étage composé de deux 02 chambres, salon, cuisine; salle d'eau et un studio. Le deuxième étage est composé de 02 chambres, salon, cuisine et salle d'eau.

Mise à prix :

Cinq cent huit mille sept cent dinars (508.700,000) majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Grombalia au palais de justice sis à Grombalia le cinq avril et l'an deux mille vingt et un (5/4/2021) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble :

Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements,

s'adresser au greffe du Tribunal de Grombalia où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Souhyel Briki, Avocat prés la cour d'appel,

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de Nabeul.

2021400527VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Par ordonnance datée du 26 Février 2021, Mr le juge commissaire chargé de la distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax dans l'affaire de distribution n°622 a décidé l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de (184.930,000D) consigné à la trésorerie générale sous le n°M046242 en date du 5/12/2019, suite à la requête de distribution présentée par maître Fatma Abdelkafi au nom de TUNISIAN SAUDI BANK, matricule fiscal 013026/E/P/M/000 contre la débitrice Lobna Almi, titulaire de la C.I.N. n°04668800 et le débiteur Abdelaziz Kotti titulaire de la CIN n°05257934 et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête de consignation.

Par conséquent et conformément à l'article 468 du C.P.C.C qui dispose «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cette publication est faite en application des articles 466 et 467 C.P. C. C.

2021X00253VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2021

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0633363V.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 16 avril 2021, à 9h30, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2021T00223SANB3

Convocation

Société «ESSID TRADING COMPANY»

Matricule fiscal : 1095593 S/B/M/000

Société anonyme

Au capital social de 850.000 dinars

N° Affiliation C.N.S.S : 303512-96

Siège social : Avenue El Arbie Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la société «ESSID TRADING COMPANY» S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 3/4/2021 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Nomination du commissaire aux comptes.

2021R00571SANB3

SOCIETE GLOBAL RECOUVREMENT SA

Au capital de 450 000 Dinars

Siège social : 133 Rue Om Laarayes ZI Mégrine

RC : B2457212010

MF : 1141975QPM

Messieurs les actionnaires de la société GLOBAL RECOUVREMENT, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24 avril 2021 à 12 h

à l'Avenue Majida Boulila Immeuble Baya, Appartement 73, 7ème Etage Sfax, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

- Approbation du rapport d'activité 2020

- Approbation de conventions réglementées

- Affectation du résultat de l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs et au président directeur général.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R00574SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCOTTES «SOBISCO»

Société anonyme

Au capital de 1.160.100,000 dinars

Siège social : Rue El Fouladh - Zone Industrielle - 2013 Ben Arous

Matricule fiscal : 0001881Z A M 000

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscottes «SOBISCO» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle au 93, Rue de Palestine 1002 Tunis (Cabinet Madame Nejiba Chouk) le samedi 11 avril 2021 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020 ;

4- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020 ;

5- Quitus au conseil d'administration;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7- Fixation des jetons de présences allouées aux membres du conseil ;

8- Questions diverses;

9- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2021R00583SANB3

Société L'HOMARD SA

Société anonyme

Au capital de 5 300 000 dinars

MF : 1047956 G/N/M 000

Siège social : Route de Ceinture Kalaa Al Kabira, Sousse

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 19.02.2021, le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 24/3/2021 à 10 heures au siège de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de 2020 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de 2020 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations et conventions rentrants dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de 2020 ;

- Fixation des jetons de présence;

- Pouvoirs pour formalités.

2021S00280SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

P.C RETAIL OUTLET

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 Dinars

Siège social : Rue de Mauritanie Imm Ichbilia Mezzanine n°2, Sfax

Identifiant Unique : 0418325L

Les actionnaires de la société PC Retail Outlet sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 31 mars 2021 à 9 heures au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX 1082 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2019 ;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

8- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

9- Nomination d'un nouvel Administrateur

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021X00248SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL INDUSTRIES

Société anonyme

Capital social : 4.896.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418232 G

Les actionnaires de la société IGL Industries sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le Mercredi 31 Mars 2021 à 11 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX 1082 Tunis - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2019 ;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

8- Lecture du rapport d'activité Consolidé, du rapport général du commissaire aux comptes, de l'exercice 2019 et approbation des états financiers consolidés du groupe IGL pour l'exercice 2019;

9- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021X00249SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 3.200.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418284 V

Les actionnaires de la société IGL Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 31 mars 2021 à 10 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX 1082 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2019 ;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

8- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

9- Nomination d'un nouvel Administrateur

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021X00251SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

IGL DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 3.200.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418284 V

Les actionnaires de la société IGL Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire prévue le mercredi 31 mars 2021 à 13 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX - 1082 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale extraordinaire;

2- Fonds propres en deçà de la moitié du capital social;

3- Décisions à prendre sur la base de l'article 388 du CSC ;

4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021X00252SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALMAVIVA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de : 1.246.150 dinars tunisiens

Siège social : 6 Rue du Metal, Charguia 2

Matricule fiscal : 0793453/K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALMAVIVA TUNISIE, sont convoqués en assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2021 à 10 h 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, et approbation des conventions réglementées,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Affectation des résultats.

- Quitus au Conseil d'Administration.

- Nomination d'administrateurs.

- Questions diverses.

2021400525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE SYSTEMES

"TUNISYS S.A"

Au capital de 1. 500 000 Dinars

Siège social : 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

R.N.E : 0031593K

MF/TVA : 031593K/A/M/000

CNSS : 203401-89

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS SA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 29 mars 2021 à 10h au siège de la société, sise au 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020,

4. Affectation des résultats,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Déclaration des administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

2021400526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SECA ASSURANCE

S.A au capital de 50.000 dinars

RNE : 0013766/L

Les actionnaires de la société «SECA ASSURANCE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le mercredi 31 mars 2021 à 10h, au siège social, Rue Abou Hamed El Ghazali 1073 Montpalisir - Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Délai de convocation

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2019

3) Approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

4) Approbation des conventions spéciales.

2021400528SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mercredi 31 mars 2021

SIGMA HOLDING

S.A au capital de 3.500.000 dinars

RNE : 0788121 H/A/M/000

Les actionnaires de la société «SIGMA HOLDING» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le mercredi 31 mars 2021 à 15H, au siège social, 75 Avenue Kheireddine Pacha, Centre Pacha - Montplaisir Tunis, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

1) Délai de convocation;

2) Approbation de l'état financier de l'exercice 2019 et du rapport de gestion;

3) Approbation du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2019 ;

4) Approbation des conventions spéciales.

2021400529SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2021

Société ECOMAT

Société anonyme

Au capital de 7377 100 dinars

Siège social : Green Center, Bloc C-4.1, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

M.F : 1341820 J/A/M/000

Le conseil décide de convoquer à l'assemblée générale ordinaire le 25/3/2021 à 10h au siège social de la société au Green Center, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la validité de l'Assemblée

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31/12/2019

- Lecture et approbation du rapport Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31/1212019

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Renouvellement de mandat d'administrateurs

- Pouvoirs au porteur.

2021400530SANB3

Convocation à l'AGO de l'exercice 2017

MEDCO S.A

MEDITERRANEAN CONTRACTOR «MEDCO»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 2.550.000 dinars

Siège social : immeuble Frej 3ème étage rue du Lac Biwa, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1114451M

Le Conseil d'Administration de MEDCO S.A. convoque les actionnaires pour assister à l'AGO de la société qui se tiendra le mardi 30 mars 2021 à 14h au local de la société MEDCO sis à l'Immeuble Carthage, Appart A31, Les Berges du Lac 1, Tunis et ce en vu de la délibération de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017,

3. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et 475 et suivants du CSC

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

5. Affectation du résultat de l'exercice,

6. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général au titre de l'exercice 2017,

7. Jetons de présence

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2018, 2019, 2020.

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019, 2020.

10. Pouvoir en vue des formalités légales.

La société MEDCO S.A. mettra dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires tous les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire à son local. Tous les actionnaires sont priés d'assister à l'AGO ou au cas échéant se faire représenter par une tierce personne munie un pouvoir nominatif.

2021400531SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019-2020

Et l'assemblée générale extraordinaire «La SOLIDARITE»

7 Rue de Pologne - Bab Saadoun - 1005 - Tunis

000NN30231/F

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de la santé «la Solidarité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer :

1- Aux travaux de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019-2020 qui se tiendra le samedi 27 mars 2021 à l'Hôtel «IBIROSTAR» - à Hammamet à partir de (15 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers des exercices 2019-2020

- Nomination d'un auditeur contractuel pour les exercices 2019-2020-2021

- Lecture du rapport de l'auditeur contractuel des exercices 2019-2020

- Lecture du Rapport des commissaires aux comptes internes des exercices 2019-2020

- Approbation des rapports moraux et financiers des exercices 2019-2020

- Approbation du Rapport de l'auditeur contractuel des exercices 2019-2020

- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes des exercices 2019-2020

- Quitus aux membres du conseil des exercices 2019-2020

- Amendement du règlement intérieur

- Election des trois commissaires aux comptes internes de la mutuelle.

- Questions diverses.

2- Et aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour et au même lieu à partir de 18.30H pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Amendement du statut de la mutuelle.

- Lecture de la motion et clôture de l'assemblée.

Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures aux commissaires aux comptes internes doivent envoyer leurs candidatures au nom de la Présidente de la Mutuelle de la Santé « La Solidarité» 7 Rue de Pologne - Bab Saâdoun 1005 - Tunis à partir du 15 mars 2021 au 25 mars 2021 inclus.

2021400536SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

Enda Tamweel S.A

Capital social : 96. 053. 600 dinars

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1347663 Q

Le conseil d'administration tenu le 23/2/2021 convoque les actionnaires de la société et les commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 30 mars 2021 à 14h30 (heure de Tunis) à distance pour les actionnaires étrangers et au siège social de la société pour les actionnaires basés à Tunis à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la proposition de la distribution d'une partie de la prime démission.

2. Distribution d'une partie de la prime d'émission.

3. Pouvoirs pour formalités.

2021400539SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 5 000 000 DT

Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

CNSS : 207847-73

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 février 2021, messieurs les actionnaires de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A sont convoqués au siège de la Société le vendredi 2 avril 2021 à 9H en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2- Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2020 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6- Jetons de présence au titre de l'exercice 2020.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la Société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2021400557SANB3

Convocation aux assemblées générale ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE DES CIMENTS DE GABES»

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 dinars

Siège social : 75, Avenue Khereddine Pacha - Appartement B15 - 5ème étage - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 008232A

Le conseil d'administration tenu le 4/3/2021 convoque les actionnaires de la Société :

A l'assemblée générale ordinaire devont se tenir le mercredi 31 mars 2021 à 10 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes et Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Approbation des conventions réglementées ;

4. Lecture par les commissaires aux comptes des rapports sur les états financiers Consolidés du Groupe SCG, arrêtés au 31/12/2020 et approbation des états financiers consolidés ;

5. Affectation des réserves;

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

7. Quitus aux administrateurs.

A l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le mercredi 31 mars 2021 à 11 heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Amendement des statuts et approbation des statuts mis à jour.

2021400558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Production et d'Exploitation Agricole

«ZITOUNA II» SA

Société anonyme

Au capital de 91.345 Dinars

Siège : 1141 - Bir Mchergua

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de la Société Tunisienne de Production et d'Exploitation Agricole

«ZITOUNA II» SA aura lieu le 27 mars 2021 à 9 h du matin au Centre URBAIN NORD Immeuble ATTIJARI BANK 1er étage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue des assemblées 2017, 2018 et 2019.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

4. Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019.

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant les exercices 2017, 2018 et 2019.

7. Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019.

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre des exercices 2017, 2018 et 2019

9. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

10. Questions diverses

11. Pouvoirs pour les formalités.

2021400559SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

TAZARKA POUR LA PRODUCTION DU PETROLE «T2P»

SARL (en liquidation)

Capital social : 10.000 DT

Siège social : Immeuble ALBADR - Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 565500D

Messieurs les associés de la société TAZARKA POUR LA PRODUCTION DU PETROLE (T2P) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 20 avril 2021 à dix heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation éventuelle du rapport de gestion relatif aux exercices 2019 et 2020,

2) Lecture du rapport du liquidateur,

3) Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31/12/2019 et au 31/12/2020,

4) Affectation du résultat des exercices 2019 et 2020,

5) Renouvellement du mandat du liquidateur,

6) Pouvoir pour formalités.

2021400502SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu de jugement de la tutelle délivré par le Tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro 158 en date du 25/8/2020. Il a été décidé de nommer Saber Ben Hamda Abdellatif tuteur sur son frère Mohamed Ben Hamda Abdellatif pour la conduite de ses affaires.

2021T00222DIVD2

Avis

Suite à l'autorisation publiée du juge rapporteur au tribunal immobilier branche de Nabeul datée le 27/12/2018 décide de procéder à une publicité complémentaire qui prend place de ne pas annoncer le contact de vente administratif daté le 26/11/1963 que le nommé Salah Ben Abderrahmen Bou Aouina, représenté par Maître Souhail Bou Aouina avance une demande de relancèrent numéro 58985 auprès du tribunal immobilier branche de Nabeul en vue d'inscrire le contact de vente administratif possession privée de l'état Tunisien du nommé Abderrahmen Ben Ahmed Ben Mohamed Bou Aouina et qui concerne des parts du titre foncier numéro 7380 à Zaghouan datée le 26/11/1963 et là qu'on a avancé une attestation de main-levée datée le 25/5/1995.

Et puisque, dans l'objectif de dépasser cette difficulté, et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi numéro 34 de l'année 2001 datée en 10/4/2001, cette annonce prend valeur de ne pas annoncer le contact de vente administratif datée en 26/11/1963. on pourra, à partir de la date de la publication de cette annonce jusqu'à la fin d'un délai de deux moins, faire objection sur cette demande ou l'intervention à son sujet auprès du tribunal immobilier de Nabeul.

Publié au journal Essabeh et le Temps le 02/3/2021.

2021R00575DIVD2

Avis au public

Portant la réalisation d'une enquête publique en vue de la création d'une aire marine et côtière protégée dans les îles de Zembra et Zembretta de la commune de Haouaria du gouvernorat de Nabeul

Conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, notamment les articles 10, 11 et 12,

et en application de l'arrêté du ministre de l'environnement du 12 mai 2020, relatif à la réalisation d'une enquête publique portant création d'une aire marine et côtière protégée dans les îles de Zembra et Zembretta de la commune de Haouaria du gouvernorat de Nabeul, il est procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours à partir du 19 mai 2021 au 18 juin 2021 à terme.

Madame Basma Traya, commissaire enquêteur assermentée, est tenue de procéder à la dite enquête conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, sus mentionnée, et le décret n°2014 - 1846 du 19 mai 2014, fixant les fonctions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la création des aires marines côtières protégées et les modalités d'exercice de ses attributions.

La consultation du dossier objet de l'enquête sera faite au domicile élu de madame Basma Traya sis à la représentation régionale de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral à Nabeul rue Taher Ben Achour 8070 Korba Nabeul.

Madame Basma Traya reçoit à titre personnel, les observations et les oppositions présentées soit par écrit ou verbales ou adressées par lettres recommandées avec accusé de réception qu'elle consigne dans le registre d'enquête destiné à cet effet.

2021R00619DIVD2

Avis au public

Portant la réalisation d'une enquête publique en vue de la création d'une aire marine et côtière protégée dans les deux îles Kuriat de la commune de Monastir du gouvernorat de Monastir

Conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires

marines et côtières protégées, notamment ses articles 10, 11 et 12, et en application de l'arrêté du ministre de l'environnement du 12 mai 2020, relatif à la réalisation d'une enquête publique portant création d'une aire marine et côtière protégée dans les deux îles Kuriat de la commune de Monastir du gouvernorat de Monastir.

Il est procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours à partir du 19 mai 2021 au 18 juin 2021 à terme.

Madame Charaf Mrabet, commissaire enquêteur assermentée, est tenue de procéder à la dite enquête conformément à la loi n° 2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, sus mentionnée, et le décret n°2014-1846 du 19 mai 2014, fixant les fonctions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la création des aires marines côtières, protégées et les modalités d'exercice de ses attributions,

La consultation du dossier objet de l'enquête sera faite au domicile élu de madame Charaf Mrabet sis à la représentation régionale de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral à Monastir, place 3 août complexe, Monastir centre immeuble n°55 Monastir 5000.

Madame Charaf Mrabet reçoit à titre personnel, les observations et les oppositions présentées soit par écrit ou verbales ou adressées par lettres recommandées avec accusé de réception qu'elle consigne dans le registre d'enquête destiné à cet effet.

2021R00620DIVD2

Avis au public

Portant la réalisation d'une enquête publique en vue de la création d'une aire marine et côtière protégée aux îles Kneiss de la commune de Ghraïba du gouvernorat de Sfax. Conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines, et côtières protégées, notamment les articles 10, 11 et 12, et en application de l'arrêté du ministre de l'environnement du 12 mai 2020, relatif à la réalisation d'une enquête publique portant création d'une aire marine et côtière protégée aux îles Kneiss de la commune de Ghraïba du gouvernorat de Sfax, il est procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours à partir du 20 mai 2021 au 19 juin 2021 à terme.

Monsieur Nabil Hamdi, commissaire enquêteur assermenté, est tenu de procéder à la dite enquête conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, sus mentionnée, et le décret n°2014 - 1846 du 19 mai 2014, fixant les fonctions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la création des aires marines côtières protégées et les modalités d'exercice de ses attributions.

La consultation du dossier objet de l'enquête sera faite au domicile élu de monsieur Nabil Hamdi sis à la représentation régionale de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral à Sfax rue Arbi Zarrouk n°13 immeuble Kamoun 3000 Sfax.

Monsieur Nabil Hamdi reçoit à titre personnel, les observations et les oppositions présentées soit par écrit ou verbales ou adressées par lettres recommandées avec accusé de réception qu'il consigne dans le registre d'enquête destiné à cet effet.

2021R00621DIVD2

Avis au public

Portant la réalisation d'une enquête publique en vue de la création d'une aire marine et côtière protégée dans l'archipel de la Galite de la commune de Bizerte du gouvernorat de Bizerte

Conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, notamment les articles 10, 11 et 12,

Et en application de l'arrêté du ministre de l'environnement du 12 mai 2020, relatif à la réalisation d'une enquête publique portant création d'une aire marine et côtière protégée dans l'archipel de la Galite de la commune de Bizerte du gouvernorat de Bizerte, il est procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours à partir du 19 mai 2021 au 18 juin 2021 à terme.

Madame Marwa Hammami, commissaire enquêteur assermentée, est tenue de procéder à la dite enquête conformément à la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, sus mentionnée, et le décret n°2014- 1846 du 19 mai 2014, fixant les fonctions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la création des aires marines côtières protégées et les modalités d'exercice de ses attributions.

La consultation du dossier objet de l'enquête sera faite au domicile élu de madame Marwa Hammami sis à la représentation régionale de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral à Bizerte carrefour rue d'Espagne et rue du Maroc Bizete 7000.

Madame Marwa Hammami reçoit à titre personnel, les observations et les oppositions présentées soit par écrit ou verbales ou adressées par lettres recommandées avec accusé de réception qu'elle consigne dans le registre d'enquête destiné à cet effet.

2021R00622DIVD2

Perte de titre de propriété

Wahiba May Avise le public qu'elle a perdu le titre de propriété n°3496/03 qui concerne le titre Foncier n°38545 Monastir sis à la délégation et gouvernorat de Monastir, objet de la

parcelle n°01 du plan correspondant au dit titre d'une surface de 121 m².

Celui qui le trouve peut contacter la dite propriétaire à son adresse Av Ali Bourguiba Skanes Monastir.

Le présent avis a été publié au quotidien "Alchourouk" le 27/2/2021.

2021S00243DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Kamel Ben Ali Ben Naji Khelifi, titulaire de la carte d'identité n°07503823, déclare la perte d'un titre de propriété n°21323, objet du titre foncier n°47732 Kairouan nommé «HEDIA», sis à Zaafrana, Kairouan Sud gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale de Kairouan - Sud le 25/02/2021 sous le n°271.

2021S00264DIVD2

Perte d'un contrat de partage

Mr Lassaad Ben Mohamed Ben Sadok Ben Hmida titulaire de la CIN n°01287678 déclare en son nom et au nom de ses frères et leurs mère agissant en leurs qualité d'héritiers de leurs père décédé Mohamed Ben Hmida la perte d'acte de propriété de ce dernier objet d'un contrat de partage notarié daté le 23 septembre 1973 enregistré le 11 mai 1983 n°15 par les notaires Chelli Ahmed et Louz Mohamed concernant un lot de terrain d'une superficie de 182.50 m² contenant une maison composée de deux étages sis à la route Manzel Cheker Km 6 Sfax et il prétend avoir un 2ème acte de propriété tenant place à l'origine perdue. Toute opposition devrait parvenir à l'huissier notaire maître Maamri Thameur Imm Borj Bloc B 4ème étage n°2 Sfax dans le délai de 70 jours de la date de la publication. Toute opposition après ce délai serait irrecevable.

2021X00244DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les héritiers du feu Mohamed fils de Tahar ben Haj Ali Chaabouni à savoir sa veuve Mounira fille de Abdeleziz Ben Ayed et ses fils majeurs Semia, Saloua, Hatem et Rim Chaabouni, demeurant à la route de Mahdia Km 1,5 rue Dafrallah Khane Sfax, déclarent la perte du titre de propriété de leur immeuble acquis par contrat notarial d'achat daté du 30 mai 1985 enregistré à la recette des finances de Sfax le 11 novembre 1985 sous le n°4520, rédigé par les notaires Mohamed Chaabouni et Ahmed Jbir, objet de la parcelle renfermant 94 pieds d'olivier à distraire du titre foncier dénommé Tiba n°5454, elle est limitée au sud par une entrée et derrière lui El Karray, au nord M'haddeb Belguaroui et sise à 40 Km route de Gremda Gouvernorat de Sfax, du coté nord et ouest Sebkhet Bou Jmal.

Toute personne prétendant un droit quelconque sur ledit immeuble est tenue de présenter une opposition par devant Monsieur le Président du Tribunal de 1ère instance de Sfax 1 dans un délai de 70 jours à partir de la date de cette publication.

2021X00247DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Habib Cherif porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain d'une superficie «2732,81 m²» sur le quel est édifié une construction sis à la route de Gremda km6 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la Médina arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2021X00267DIVD2

Perte d'un titre

Monsieur Mohamed Ben Hsan Ben Salem Chelayfa déclare la perte des titres établis le 23 septembre 2014 objet des titres fonciers numéros 37837 Mahdia et 37838 Mahdia.

2021400520DIVD2

ARABIA SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2000-93 du 24 Juillet 2001

parue au J O R T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 15 mars 1994 n° 286

Les états financiers sont intégralement publiés au Journal officiel du C MF

Etats Financiers Annuels

BILAN

ARRETE AU 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	**4 661 044**	**4 586 304**
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 599 698	3 927 906
b- Obligations et valeurs assimilées	61 347	658 397
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**1 023 756**	**1 055 041**
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 023 756	1 055 041
AC3- Créances d'exploitation	302 907	207 594
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**5 987 708**	**5 848 939**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	17 784	11 412
PA2- Autres créditeurs divers	100 501	62 657
TOTAL PASSIF	**118 285**	**74 068**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**5 851 094**	**5 646 394**
CP2- Sommes distribuables	**18 328**	**128 477**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	68
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	18 321	128 409
ACTIF NET	**5 869 422**	**5 774 871**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**5 987 708**	**5 848 939**

ARABIA SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

Etats Financiers Annuels

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2020 Au31/12/2020	Du01/01/2019 Au 31/12/2019
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	**81 830**	**179 170**
a- Dividendes	56 518	137 497
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	25 312	41 674
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	**37 905**	**52 125**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**119 735**	**231 295**
CH 1- Charges de gestion des placements	71 038	71 525
REVENU NET DES PLACEMENTS	**48 698**	**159 770**
PR 3- Autres produits	6 788	7 947
CH 2- Autres charges	37 165	39 284
RESULTAT D EXPLOITATION	**18 321**	**128 433**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	0	-24
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**18 321**	**128 409**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	24
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	70 156	-151 946
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	148 054	244 503
_ Frais de négociation de titres	-13 510	-9 261
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**223 020**	**211 729**

ARABIA SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Etat. Financiers Annuels

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2020

	Du01/01/2020 Au31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
AN 1- *VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION*		
a- Resultat d 'Exploitation	18 321	128 433
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	70 156	-151 946
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	148 054	244 503
d- Frais de négociation de titres	-13 510	-9 261
AN 2- *DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES*	-128 469	-75 313
AN 3- *TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL*		
a- Souscriptions		
_ Capital	0	0
_ Régularisation des sommes non distribuables		
Régularisation des sommes distribuables		
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	0	-107 211
_ Régularisation des sommes non distribuables		3 901
_ Régularisation des sommes distribuables		-1 425
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	**94 551**	**31 681**
AN 4- *ACTIF NET*		
a- en début de l'exercice	5 774 871	5 743 190
b- en fin de l'exercice	5 869 422	5 774 871
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- en début de l'exercice	91 895	93 666
b- en fin de l'exercice	91 895	91 895
VALEUR LIQUIDATIVE	**63,871**	**62,842**
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE	**3,85%**	**3,83%**

2021R00531SANB3

SANADETT SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2020

(Exprime en dinars)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 670 701	1 696 142
b- Obligations et valeurs assimilées	51 105 849	65 871 237
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	19 154 025	507 133
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**73 930 575**	**68 074 512**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	39 070	26 512
PA2- Autres créditeurs divers	63 683	71 088
TOTAL PASSIF	**102 754**	**97 599**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**70 758 400**	64 710 829
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	222	104
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 069 199	3 265 979
ACTIF NET	**73 827 821**	**67 976 913**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**73 930 575**	**68 074 512**

SANADETT SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	72 819	63 802
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 206 967	4 575 229
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	551 138	246 705
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**3 830 924**	**4 885 735**
CH 1- Charges de gestion des placements	619 155	622 017
REVENU NET DES PLACEMENTS	**3 211 768**	**4 263 719**
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	119 230	131 578
RESULTAT D EXPLOITATION	**3 092 538**	**4 132 140**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-23 339	-866 161
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**3 069 199**	**3 265 979**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	23 339	866 161
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	147 083	117 384
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	142 540,938	28 650
_ Frais de négociation de titres	-4 227	-3 266
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**3 377 935**	**4 274 908**

SANADETT SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2020

	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019
AN 1- *VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION*		
a- Resultat d 'Exploitation	3 092 538	4 132 140
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	147 083	117 384
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	142 541	28 650
d- Frais de négociation de titres	-4 227	-3 266
AN 2- *DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES*	-3 048 815	-3 813 914
AN 3- *TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL*		
a- Souscriptions		
_ Capital	98 533 204	121 140 899
_ Régularisation des sommes non distribuables	150 360	97 692
_ Régularisation des sommes distribuables	2 009 939	2 310 235
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-92 758 448	-146 009 208
_ Régularisation des sommes non distribuables	-162 942	-117 089
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 250 325	-3 824 413
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	5 850 908	-25 940 891
AN 4- *ACTIF NET*		
a- en début de l'exercice	67 976 913	93 917 804
b- en fin de l'exercice	73 827 821	67 976 913
AN 5- *NOMBRE D'ACTIONS*		
a- en début del'exercice	619 594	858 056
b- en fin de l'exercice	674 846	619 594
VALEUR LIQUIDATIVE	109,400	109,712
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,52%	4,99%

2021R00533BCFA5

Internationale Obligataire Sicav

Bilan arrêté au 31 Décembre 2020

(En Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	**35,531,880.295**	**28,389,461.106**
Obligations et valeurs assimilées	32,778,140 502	25,798,348 238
Titres SICAV	2,753,739.793	2,591,112.868
Placements monétaires et disponibilités	**95,331,782 467**	**31,062,112.810**
Placements monétaires	12,321,184 093	13,326 278.437
Disponibilités	83,010,598 394	17,735 834 373
Créances d'exploitation	**2,391.340**	**2,391.340**
TOTAL ACTIF	**130,866,054.122**	**59,453,965.256**
Operateurs créditeurs	**145,219.102**	**58,292.933**
Autres créditeurs divers	**1,133,063.371**	**896,016.123**
TOTAL PASSIF	**1,278,282.473**	**954,309.056**
Capital	122,069,199 581	54,963,149 272
Sommes distribuables de l'exercice clos	663.761	403 149
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7,517,918.307	3,536,103 779
ACTIF NET	**129,587,771.649**	**58,499,656.200**
PASSIF ET ACTIF NET	**130,866,054.122**	**59,453,965.256**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2020

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2020	Du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	**1,666,811.758**	**1,614,549.203**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1,666,811.758	1,614,549.203
Revenus des titres OPCVM	0.000	0.000
Revenus des placements monétaires	**2,406,526.501**	**1,457,435.034**
Revenus des prises en pension	**580,076.596**	**0.000**
Total des revenus des placements	**4,653,414.855**	**3,071,984.237**
Charges de gestion	**373,464.101**	**234,253.597**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**4,279,950.754**	**2,837,730.640**
Autres charges	**124,762.878**	**83,467.248**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4,155,187.876**	**2,754,263.392**
Régularisation du résultat d'exploitation	**3,362,730.431**	**781,840.387**
SOMMES DISTRIBUABLES	**7,517,918.307**	**3,536,103.779**
Régularisation du résultat d'exploitation	**-3,362,730.431**	**-781,840.387**
Plus ou moins values potentielles	**172,098.176**	**13,783.945**
Plus ou moins values réalisées	**0.000**	**0.000**
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**4,327,286.052**	**2,768,047.337**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2020

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2020	Du 01/01 au 31/12/2019
Variation de l'actif net résultant des opération d'exploitation	**4,327,286 052**	**2,765,047.337**
Résultat d'exploitation	4,155,187 876	2,754,263.392
Variation des plus ou moins values potentielles	172,098 176	13,783.945
plus ou moins values réalisées sur cession e titres	0 000	0 000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**2,593,022.852**	**1,875,823.272**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**69,353,852.259**	**6,244,308.477**
Souscriptions	**114,609,231.701**	**48,607,402.348**
Capital	109,128,701.491	46,506,580 180
Régularisation des sommes non distribuables	238,809 710	9,113 973
Régularisation des sommes distribuables	5,241,720 500	2,091,708 195
Rachats	**45,255,379.442**	**42,363,093.871**
Capital	42 364.413 001	40.313,881 323
Régularisation des sommes non distribuables	69,146 067	5,168.535
Régularisation des sommes distribuables	2,821,820 374	2,044,044.013
VARIATION DE L'ACTIF NET	**71,068,115.449**	**7,136,532.542**
ACTIF NET		
En début d'éxercice	58 499,656 200	51,363,123 658
En fin d'éxercice	129,587,771.649	58.499,656 200
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'éxercice	535,222	474,899
En fin d'éxercice	1 185,364	535,222
VALEUR LIQUIDATIVE	**109.323**	**109.300**
TAUX DE RENDEMENT	**6.07%**	**6.14%**

NB: Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2021R00584BCFA5

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

ACTIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2018	2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Corporelles et Incorporelles		176 826	161 127
Moins : Amortissements		-108 319	-103 437
		68 507	57 690
Immobilisations financières		440 357	434 169
Moins : Provisions		-43 442	-41 549
		396 915	392 620
Total des actifs Immobilisés		465 422	450 310
Autres Actifs non Courants		123	122
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		465 545	450 432
ACTIFS COURANTS			
Cotisants et Comptes rattachés	2	5 332 293	4 875 021
Moins : Provisions		-2 650 055	-2 472 762
		2 682 238	2 402 259
Autres Actifs Courants		499 583	449 403
Moins : Provisions		-59 430	-54 730
		440 153	394 673
Actifs gérés pour le compte de la CNAM		39 364	40 396
Placements et autres Actifs Financiers		66 404	64 221
Liquidités et Equivalents de Liquidité	4	87 516	265 363
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		3 314 675	3 166 912
TOTAL DES ACTIFS		3 780 220	3 617 344

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2018	2017
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		146 943	671 972
Résultat de l'exercice		-530 464	-525 000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		- 383 521	146 972
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Assurés Sociaux et Comptes Rattachés	3	174 984	161 954
Autres Passifs Courants		950 941	901 073
Comptes courants CNAM		3 037 816	2 407 345
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		4 163 741	3 470 372
TOTAL DES PASSIFS		4 163 741	3 470 372
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 780 220	3 617 344

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE RESULTAT

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE	
		2018	2017
PRODUITS TECHNIQUES	5	3 079 699	2 794 297
CHARGES TECHNIQUES	6	-3 411 951	-3 088 014
Marge brute (Résultat Technique)		-332 252	-293 717
Provisions/Comptes des Cotisants	7	-91 175	-131 513
Provisions/Comptes des assurés sociaux		-419	-573
Résultat d'Exploitation		-423 846	-425 803
Produits des Placements nets d' Impôt		46 472	41 144
Produits des policliniques et du CAO		8 815	9 094
Facturation à la CNAM		80 405	78 778
Charges Administratives (frais de gestion nets des récupérations)		-155 270	-142 617
Charges des policliniques et du CAO (*)		-89 220	-87 872
Provisions pour dépréciation autres comptes d'actifs			
Résultat des Activités Ordinaires		-532 644	-527 276
Autres produits Ordinaires		4 488	4 145
Autres charges Ordinaires		-2 308	-1 869
RESULTAT DE L'EXERCICE		-530 464	-525 000

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE	
		2018	2017
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :			
_ Encaissements des cotisations	5	4 601 025	4 144 649
_ Décaissements des prestations sociales	6	-3 316 863	-3 074 446
_ Encaissements des revenus des placements		35 938	30 901
_ Encaissements au titre des fonds spéciaux et autres encaissements		511 101	492 997
_ Decaissements au titre des fonds speciaux et autres décaissements		-1 837 974	-1 309 481
_ Décaissements au titre des frais de gestion	7	-128 792	-126 366
Flux Net de Trésorerie d'exploitation :		-135 565	158 254
Flux de Trésorerie lies aux Investissements :			
_ Acquisitions d'immob corporelles et incorporelles		-10 963	-6 503
_ Cession d'immobilisations		2	234
_ Souscriptions en obligations, Bons et autres Titres		0	-2 710
_ Tombées en ppl. des placements en obligations & bons du trésor		2 042	33 829
_ Prêts consentis		-73 371	-73 244
_ Recouvrement en principal des prêts		40 008	40 549
Flux Net de Trésorerie des Investissements :		-42 282	-7 845
Variation de Trésorerie		-177 847	150 409
Trésorerie au début de l'exercice		265 363	114 954
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	87 516	265 363

Caisse Nationale de Sécurité Sociales

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

2-Les cotisants et comptes rattachés sont constitués par les soldes débiteurs des employeurs et des travailleurs non salariés arrêtés au 31 décembre ainsi que les cotisations estimées du 4ème trimestre.

3- Les assurés sociaux et les comptes rattachés sont constitués par les soldes créditeurs des comptes des assurés sociaux arrêtés au 31 décembre ainsi que les charges à payer et les provisions pour charges au titre des prestations gérées par la caisse.

4-Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les avoirs en caisses, banques et établissements assimilés et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer.

5-Les produits techniques regroupent principalement le montant « net constaté » des cotisations en principal sans T.O et le montant « net recouvré » des cotisations en taxation d'office et en pénalités au titre des quatre trimestres civils.

6-Les charges techniques regroupent principalement les prestations familiales, les assurances sociales (indemnités de décès et capital décès), les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants, les prestations du régime de protection sociale et les Actions sanitaires aux pensionnés ainsi que les actions sociales.

7- Les charges administratives regroupent principalement les charges de personnel et les services extérieurs engagés par la CNSS dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de gestion des régimes de sécurité sociale ainsi que les dotations aux amortissements et les provisions pour dépréciation des valeurs des actifs à usage administratif.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*